

## Le Canon de l'Écriture Sainte

- I. La nature du canon.
  - A. Le mot canon vient du grec  $\kappa\alpha\upsilon\omicron\upsilon\sigma$ , signifiant “un roseau à mesurer.” Au sens métaphorique, “une règle, un standard.”
  - B. Le mot s’applique aussi à ces listes d’écrits, les 66 livres de la Bible, que les églises reconnurent comme étant la Parole de Dieu et la norme divine pour les croyants.
  - C. D’une perspective humaine, la liste ne fut pas compilée complètement que vers 367 (Athanasie), mais d’une perspective divine la liste était déjà certaine au moment où chaque livre s’est écrit. Dieu avait déjà déterminé ce qui entrerait dans le canon des Saintes Écritures.
  - D. L’homme (ou l’église) n’établit pas le canon, il reconnait le canon. (Par exemple, la réalité de la puissance nucléaire existait bien avant que l’homme n’en fasse la découverte) **De même, ce n’est pas l’église qui autorise la Bible, plutôt c’est la Bible qui autorise l’église.**
- II. Le Canon de l’Ancien Testament
  - A. Les écrits de l’Ancien Testament étaient rassemblés par la nation hébreu tout au long de son histoire. Les livres étaient regroupés pour en former 24 au lieu des 39 de nos versions modernes.
    1. Le Torah (les cinq livres du Pentateuque)
    2. Les Prophètes (les prophètes antérieurs, Josué à 2 Rois, plus les prophètes postérieurs, Esaïe à Malachie sauf Daniel)
    3. Les Ecrits qui comprennent les livres de poésie, de sagesse, et Daniel, Esdras, Néhémie, et Chroniques)
  - B. D’anciennes sources attestent à ces divisions et à ce canon.
    1. Luc 24.44 Le Seigneur Jésus-Christ a dit qu’ : *“il fallait que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse et dans les prophètes et dans les psaumes, fût accompli.”*
    2. Flavius Josèphe de Jérusalem, pharisien (37-95 après Jésus-Christ) a fait une constatation très importante pour nous informer du canon exacte accepté par les Juifs à son époque.
      - a. Il mentionne 22 livres dans trois divisions (Ruth était compris dans les Juges et les Lamentations dans Jérémie).
      - b. Il dit que l’on n’a plus rédigé d’écrits canoniques depuis le règne d’Artaxerxès fils de Xerxès (464-424 avant Jésus-Christ), c’est à dire depuis l’époque de Malachie et du scribe Esdras.
      - c. Et que rien n’a jamais été ajouté aux livres canoniques pendant cette période. (Cela exclue l’Apocryphe de l’Eglise Catholique de Rome).

- C. Le Nouveau Testament donne toute son autorité à affirmer l'inspiration, l'autorité et l'authenticité de L'Ancien Testament.
1. Des affirmations de Jésus-Christ.  
*"Car je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que le ciel et la terre aient passé, il ne passera pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre que tout ne soit accompli."* (Matthieu 5:18) "*... et l'Écriture ne peut être rejetée,"* (Jean 10:35)
  2. Des affirmations des apôtres.  
*"Toute l'Écriture est divinement inspirée, et utile..."* (2 Timothée 3:16) *"Dieu ayant autrefois parlé à nos pères, à plusieurs reprises et en diverses manières, par les prophètes, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils..."* (Hébreux 1.1-2) (aussi 2 Pierre 1:21)
  3. L'attestation de ce que le Saint-Esprit a parlé en se servant d'un auteur humain.  
*"Paul leur eut dit cette parole : Le Saint-Esprit a bien parlé à nos pères par Ésaïe le prophète, lorsqu'il a dit..."* (Actes 28:25 citant Esaïe 6.9-10) *"C'est pourquoi, comme dit le Saint-Esprit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix"* (Hébreux 3:7, citant Ps 95.7-11) *"Et le Saint-Esprit nous le témoigne aussi ; car, après avoir dit d'abord..."* (Hébreux 10:15 citant Jérémie 31.33-34). (voir aussi Actes 1:16 citant Ps. 41.10)
- D. Le Nouveau Testament regarde l'AT comme histoire véridique.
1. Adam et Ève étaient des personnes historiques.
    - a. Selon le Seigneur Jésus-Christ : *"N'avez-vous pas lu que Celui qui créa, au commencement, fit un homme et une femme et qu'il dit : A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme..."* (Matthieu 19.4-5)
    - b. Selon l'apôtre Paul : *"En effet, l'homme n'a pas été pris de la femme, mais la femme a été prise de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme a été créée pour l'homme."* (1 Corinthiens 11.8-9) ; *"Car Adam a été formé le premier, et Ève ensuite"* (1 Timothée 2.13)
  2. **Noé et le déluge : de l'histoire vraie.**
    - a. Selon Jésus-Christ : *"Car de même qu'aux jours d'avant le déluge les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et donnaient en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche ; et qu'ils ne connurent rien jusqu'à ce que le déluge vint et les emporta tous; il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme"* (Matthieu 24.38-39)
    - b. Selon l'apôtre Pierre : *"il n'a point épargné l'ancien monde, et s'il a préservé Noé, lui huitième, le prédicateur de la justice, lorsqu'il a envoyé le déluge sur le monde des impies"* (2 Pierre 2:5)
  3. **Abel** était un personnage aussi historique que tous les

prophètes, selon Jésus-Christ : "Depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, qui fut tué entre l'autel et le temple ; oui, vous dis-je, il sera redemandé à cette génération" (Luc 11:51)

III. Le Canon du Nouveau Testament

- A. La venue du Christ a nécessité l'enregistrement de sa doctrine.
1. A la Pentecôte, le seul document d'un Canon inspiré était l'AT.
  2. L'autorité et le message oral dans l'église primitive reposaient sur Christ (Héb. 1.1) Les apôtres réglaient souvent des controverses en citant ses paroles (1 Cor. 7.10, par exemple). Les Évangiles nous apportent les principes, les épîtres les amplifications et les applications.
- B. Les apôtres ont été autorisés à parler et à écrire la révélation de Dieu.
1. Jean 14.26 : le Saint Esprit remettra en mémoire les paroles de Jésus.
  2. Jean 16.12,13 : il révélera les vérités supplémentaires
  3. Gal. 1.7,11-12 : l'évangile des apôtres était révélé et immuable
  4. 1 Cor. 7.40 : Paul a réclamé l'Esprit de Dieu pour ses écrits à Corinthe
  5. 2 Pi. 3.15-16 : Pierre a reconnu la sagesse divine dans les écrits de Paul
  6. 1 Tim. 5.18 : Paul cite ici Luc 10.7 comme autorité
  7. Aussi : 1 Cor. 14.37 ; 2 Thes. 3.14 ; Luc 1.1-4 ; Jude 3
- C. Très tôt les chrétiens néo-testamentaires ont rassemblé les écrits du NT.
1. Les lettres de Paul étaient regroupées et circulaient. Il y avait besoin des copies pour permettre la distribution à toutes les communautés. Les autographes s'usaient rapidement. Gal. 1.1-2 ; 1 Cor. 1.2. Ces lettres étaient lues pendant les cultes. Col. 4.16 ; 1 Timothée 4.13.
  2. Aucun "père" des premiers trois siècles n'a cité une parole attribuée à Paul qui ne se trouve pas dans les épîtres que nous avons.
- D. Pendant les trois premiers siècles une liste canonique s'avérait de plus en plus nécessaire car :
1. L'erreur risquait d'entrer. Les écrits du NT risquaient d'être confondus avec d'autres écrits contemporains parce qu'il n'y avait pas de canon. Très tôt les hérétiques tentaient d'influencer les églises par des écrits souillés d'erreurs. Il fallait exclure ce que le Seigneur n'a pas autorisé.
    - a. Le NT cite même ce problème : 2 Thes. 2.2 ; 2 Cor. 1.13
    - b. Il existait les pseudepigraphes - censés écrits par les apôtres - mais pas authentiques. *La Sagesse de Salomon, L'Apocalypse de Pierre, Le Berger d'Hermas, la Didaché* (circulation répandue mais appréciés comme authentique uniquement en Égypte).

- c. Diverses soi-disant "*Vie de Christ*" sans valeur aucune.
  2. Les églises voulaient garder le souvenir de la Parole de Dieu qui leur était annoncée. Les écrits des apôtres fournissaient des repères d'autorité pour la foi et la pratique enseignées dès la visitation du Christ. La liste canonique marquait les livres du NT à préserver à travers les périodes de persécutions.
- E. **Les principes observés pour déterminer le Canon de l'Écriture Sainte.**
1. **Le principe apostolique.** La promesse du NT a été donnée aux apôtres. Jean 14.26 ; 16.13-15 S'agit-il donc d'un livre écrit par un apôtre ou avec l'autorité apostolique ?
  2. **Le principe de leur réception et leur préservation par les premières églises.** Elles connaissaient personnellement les apôtres qui étaient de passage. Eux-mêmes veillaient sur la doctrine et les écrits lus dans les assemblées (2 Thessaloniens 2.2).
  3. **Le principe de l'harmonie doctrinale dans le NT.** On retenait les livres dont les doctrines sont cohérentes avec l'enseignement du Christ et des apôtres, mettant l'accent sur la divinité de la personne du Christ. 1 Corinthiens 4.17 ; 2 Thessaloniens 2.15
  4. **Le principe des preuves manifestes de l'inspiration divine :** enseignement spirituel, exhortation et édification. Pas de fables, de généalogies sans fin, des songes, des choses selon la convoitise.
- F. **Les "Pères apostoliques" connaissaient les apôtres et faisaient grand cas de la supériorité des apôtres.** Ces pères ne réclamaient pas la même inspiration et autorité pour leurs propres écrits.
1. **Clément de Rome (95)** cite 5 épîtres de Paul, Jacques et Jean.
  2. **Ignace (évêque à Antioche de Syrie, martyrisé 116)** montre une connaissance générale du NT.
  3. **Polycarpe (évêque à Smyrne, d. 155), disciple de Jean,** cite 14 livres du NT.
  4. Basilides et Valentinus (gnostiques à Alexandrie, 130) citent pratiquement tous les livres du NT.
- G. **Des apologues grecs affirmaient la circulation et acceptation des livres (120-170)**
1. **Marcion**, hérétique, antisémite, (140-150), avait un canon de l'Évangile de Luc plus dix épîtres de Paul.
  2. **Papias**, évêque de Hieropolis (80-155) connaissait les évangiles de Matthieu, Marc et Jean et cite 1 Jean et 1 Pierre. Il dit que Marc a écrit selon l'optique de Pierre.
  3. **Justin le Martyre (100-165)**, un Grec qui a fondé une école à Rome. Il a voyagé beaucoup et son témoignage est donc important. Il montre une connaissance des livres de Matthieu, Luc, Jean, Actes, 1 Pierre, Romains, Hébreux et d'autres.

4. **Tatien** de la Syrie et Rome, disciple de Justin, a fait la première harmonisation des quatre Évangiles, le Diatesseron (c. 170).
  5. **Le fragment du Canon Muratorien** (c. 170) est une liste des 22 livres du NT considérés comme de l'Écriture Sainte, ainsi que 3 livres pseudepigraphiques.
  6. **Irénée** (140-203), né à Smyrne où il connaissait Polycarpe, ministre en Gaule, cite les quatre Évangiles, Actes, 1 Jean, 1 Pierre, Apocalypse et les Épîtres de Paul.
  7. **Le NT en Syriaque**. 22 livres du NT.
  8. **22 livres** ont été compilés à une date très reculée et revêtus de l'autorité canonique. **Dès 170-180** on disait "Les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament."
- H. **Des écrivains latins attestent les livres plus tard.** (Après 200)
1. **Clément d'Alexandrie** (150-215) cite 24 livres ; tous sauf Jacques, 2 Pierre, 3 Jean.
  2. **Origène** (185-255) d'Alexandrie cite une liste des 27 livres du NT.
  3. **Eusèbe** (d. 340) a écrit l'histoire ecclésiastique en citant les livres.
  4. **Cyril de Jérusalem** (315-386) cite les 26 livres sauf l'Apocalypse.
  5. **Athanase** (367)- tenait aux 27 livres comme la Parole inspirée de Dieu.
- I. **Le problème de l'Antiléghomena -"les livres parlés contre".**
1. Il s'agit des livres de **Jacques, 2 Pierre, 2 et 3 Jean, Jude, Hébreux et l'Apocalypse**.
  2. La question était : Ces livres ont-ils été écrits par ces auteurs ? Certains étaient lents à convaincre. Pourquoi ?
    - a. **Ces livres n'ont pas été circulés universellement.** Dans l'Ouest il y avait de l'opposition à l'Épître aux Hébreux et dans l'Est à l'Apocalypse et les autres.
    - b. **L'auteur inconnu** de l'Épître aux Hébreux.
    - c. En plus, les "premiers pères" n'ont pas cité 2 Pierre. Jude et 2 et 3 Jean étaient très courts. Il y avait des questions concernant des doctrines de l'épître de Jacques et de l'Apocalypse.
- J. A partir de **367, Alexandrie**, et de **397, à Carthage les églises latines**, et un siècle plus tard les églises dans l'orient reconnaissaient tous les 27 livres.
- K. **Résumé du processus de conclure le Canon du NT.**
1. Les livres du NT étaient **disponibles à leur destination d'origine. Des copies circulaient.**
  2. **La compilation des livres s'est faite, plus ou moins rapidement** suivant les endroits.
  3. **D'autres ouvrages circulaient également.** Certains ne

présentaient guère de différences majeures avec le NT (*la Didaché*), d'autres étaient radicalement différents (les apocryphes). **Les églises locales se devaient donc de distinguer** entre les collections circulantes.

4. **22 livres ont été compilés à une date très reculée** et revêtus de l'autorité canonique. Cinq autres livres étaient reconnus plus tard.

L. L'autorité canonique.

1. Les églises reconnaissaient la valeur intrinsèque de ces livres et leur autorité apostolique directe ou indirecte.
2. Les livres du NT ne font pas l'autorité dans l'église parce qu'ils auraient été inclus officiellement dans une liste canonique.
3. Au contraire, les églises ont englobé dans le canon ces livres dont l'autorité divine ne faisait pas de doute.